



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Vente libre de produits destinés à faciliter la consommation de stupéfiants

Question écrite n° 41770

### Texte de la question

M. François Jolivet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la vente libre de produits destinés à faciliter la consommation de stupéfiants. Tandis que la lutte contre les trafics s'intensifie, que des moyens policiers supplémentaires sont déployés, les feuilles longues, véritables appels à la consommation de substances illicites, sont exposées dans les vitrines des bureaux de tabac. Leur vente est libre, tout comme celle d'autres produits uniquement destinés à cet objet, tels que les machines à effriter ou les « *bangs* ». Leurs producteurs ne laissent que peu de place au doute quant à l'usage suggéré de ces produits. Le *marketing* attractif et ludique - couleurs, goûts, *designs* particuliers - ne peut qu'encourager une consommation que les politiques publiques s'efforcent, dans le même temps, de combattre. Au regard de cette incohérence, il souhaite savoir s'il prévoit une action durable concernant la vente libre de ces produits.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Jolivet](#)

**Circonscription :** Indre (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41770

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 octobre 2021](#), page 7494

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)